

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 6 Juillet (06/07/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**
M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES,

Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS

12 – 06 Juillet 2017

CONVENTION FACADE POUR LE CHEMINEMENT FIBRES OPTIQUES, 13-15 RUE FRANCOIS ANTIC PAR LA SOCIETE « E-TERA »

Rapporteur : Monsieur HENRYOT J.L.

Vu le courrier de la Société Anonyme d'Economie Mixte « e-téra », 1 avenue Pierre-Gilles de Gennes à Albi, en date du 24 mai 2017, demandant un raccordement en fibre Optique pour son client le cabinet de géomètres experts SOGEXFO,

Considérant que l'installation de la fibre optique partant du point de raccordement situé rue de la Solidarité pour aboutir à un dispositif de terminaison installé sur le bâtiment de la SOGEXFO situé 47 rue de l'Inondation, nécessite le passage le long de la façade du Centre Culturel et de l'école Pierre Chabré, sur une longueur d'environ 53 mètres, sis 11-15 rue François Antic, cadastrés respectivement section DE 286 et 287,

Vu la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique établie par l'Opérateur « e.téra », pour le cheminement façade de la fibre optique sur les bâtiments communaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention établie par la société anonyme e-téra pour le passage des lignes sur les façades des bâtiments cadastrés DE 286 et DE 287, appartenant à la Ville de Moissac

AUTORISE Monsieur le Maire, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de cheminement façade fibres optiques.

Pour copie conforme

Moissac le 07 Juillet 2017

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the 'MAIRIE DE MOISSAC' with a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Michel HENRYOT'. The signature is written in a cursive style.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :